

Justice environnementale et ressentiment vert : l'exemple d'arrondissements montréalais

Article inédit, mis en ligne le 05 décembre, 2022.

Caroline Patsias

Professeure titulaire au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, Caroline Patsias est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM). Ses recherches portent sur les transformations de la démocratie locale et la politisation des citoyens. Dans ce cadre, elle s'intéresse à l'expression de la justice environnementale et à la façon dont celle-ci transforme les pratiques politiques des citoyens.

patsias.caroline@uqam.ca

Plan de l'article

Introduction

Justice environnementale : définition et enjeux

Méthode

L'opposition aux projets verts au nom de la justice environnementale : une conception procédurale et substantielle de la démocratie

Les oppositions aux politiques vertes à Mercier – Hochelaga – Maisonneuve et à Outremont : la dénonciation d'une injustice environnementale procédurale

Les oppositions aux politiques vertes à Hochelaga et à Outremont : la dénonciation d'une injustice environnementale en termes substantiels entre inégalités de redistribution, générations et territoire

Conclusion

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Cet article examine l'opposition des citoyens des classes moyennes et paupérisées aux politiques vertes dans deux arrondissements de Montréal. Via l'étude de conseils d'arrondissement, cette étude souligne comment la justice environnementale nourrit un ressentiment vert chez certains citoyens. Les citoyens observés ne sont pas idéologiquement contre les politiques environnementales. Ils se sentent plutôt emportés par une « révolution verte » dont ils supporteront la majeure partie des coûts sans en retirer de bénéfices à court terme. Leur conception de la justice environnementale croise une critique procédurale de la démocratie concernant la participation et la transparence et une critique substantielle des inégalités dans la répartition des coûts des politiques environnementales. Ces citoyens mettent également en avant un attachement à leur quartier qui lie l'environnement à une conception du bien commun.

Mots clés

Justice environnementale, démocratie, justice procédurale et de redistribution, Montréal

TITLE

Environmental justice and green resentment: the example of Montreal boroughs

Abstract

This article examines middle- and working- class citizens' opposition to green policies in two Montreal boroughs. Through observation of council meetings, this study underlines how environmental justice fuels "green resentment" among some citizens. These citizens are not ideologically against environmental policies. Instead, they feel swept along by a "green revolution" for which they will bear most of the costs without any short-term benefit. Their understanding of environmental justice merges a *procedural critique* of democracy regarding participation and transparency and a *substantial critique* of inequities in the distribution of environmental burden. They also put forward an attachment to their neighborhood that links the environment to a conception of the common good.

Keywords

Environmental justice, democracy, procedural and redistributive justice, Montreal

TÍTULO

Justicia medioambiental y resentimiento verde: el ejemplo de los barrios de Montreal

Resumen

Este artículo examina la oposición de las personas ciudadanas de clase media y obrera a las políticas ecológicas en dos distritos de Montreal. Observando las reuniones de los consejos de los ayuntamientos, este estudio analiza cómo la justicia medioambiental alimenta el "resentimiento verde" entre algunas personas ciudadanas. Estas últimas no están ideológicamente en contra de las políticas medioambientales; más bien se sienten arrastrados por una "revolución verde" de la que asumirán la mayor parte de los costos sin cosechar ningún beneficio a corto plazo. Su comprensión de la justicia medioambiental se cruza con una *crítica procesal* de la democracia en lo que refiere a la participación y la transparencia y una *crítica sustancial* de las desigualdades en la distribución de la carga medioambiental. Las personas ciudadanas también destacan un apego a sus barrios que vincula el medio ambiente a una concepción del bien común.

Palabras clave

Justicia medioambiental, democracia, justicia procesal y redistributiva, Montreal

INTRODUCTION

Il est de plus en plus difficile de plaider l'ignorance devant la crise écologique et ses conséquences. Les résultats des études spécialisées ont été rapportés dans les médias de masse tandis que les conséquences du dérèglement climatique sont devenues visibles à l'œil des non experts (montée des eaux, réchauffement des étés, sécheresse plus précoce, disparition des espèces) (Kolbert, 2014 ; Leduc Browne, 2018). Comment donc expliquer le déni des citoyens ou leur résistance aux politiques environnementales ? Les études ont pointé le rôle de l'idéologie, du ressentiment (Hoschschild, 2016 ; Cramer, 2016)

ou encore de l'égoïsme autour du phénomène *Not in My Backyard* (NIMBY) et *Locally Unwanted Land-Use* (LULU) (Bullard, 2001 ; Hermansson, 2007). À partir de l'observation de l'opposition de citoyens à des politiques environnementales, dans deux conseils d'arrondissement de Montréal (Mercier – Hochelaga – Maisonneuve et Outremont), l'analyse menée ici propose une autre explication autour de la notion de justice environnementale. Brièvement définie, la notion renvoie aux conséquences inégales des politiques et des problèmes environnementaux sur les citoyens (Larrère, 2017).

Tandis que les écrits (au moins aux États-Unis) ont souligné une opposition surtout idéologique aux politiques environnementales chez des citoyens blancs et pauvres (Cramer, 2016 ; Hochschild, 2016), les oppositions observées lors de notre enquête proviennent aussi de la classe moyenne. En outre, les citoyens des conseils de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve et Outremont ne nient pas la véracité de la crise climatique et la nécessité de changement. Au contraire, ils prétendent défendre la justice environnementale. Comment donc expliquer une opposition à des politiques vertes au nom de la justice environnementale ? Répondre à cette question implique de saisir la signification de la justice environnementale pour ces citoyens. Ces derniers se sentent emportés par une révolution « verte » dont ils assumeront la plupart des coûts sans que les politiques mises en place ne répondent à leurs besoins dans le court terme. Leurs définitions de la justice environnementale entrecroisent une critique des procédures de la démocratie et une autre, plus substantielle, en termes de redistribution. Les citoyens observés contestent des procédures qui ne favorisent pas leur participation et une iniquité dans la répartition des coûts des politiques environnementales. Enfin, ils mettent en avant un attachement au territoire qui relie l'environnement à une conception du commun et de leurs responsabilités collectives.

Cette analyse contribue à élargir la portée des études sur la justice environnementale à trois égards. D'abord, elle souligne que ce concept autorise non seulement de penser les mobilisations des populations les plus vulnérables (Bullard, 2001), mais également de saisir les résistances et le ressentiment de la classe moyenne à l'égard des politiques vertes. Comprendre ce dernier aspect est d'autant plus crucial que la transition environnementale requiert le soutien d'une large part des citoyens. Ensuite, insister sur la dimension conventionnelle de la démocratie représentative *via* les conseils d'arrondissement éclaire le rôle des institutions dans l'acceptation des politiques vertes ou l'exacerbation d'un ressentiment vert. Enfin, cette recherche explique la façon dont la justice environnementale engage une théorie et une pratique de la démocratie locale.

Après avoir souligné les débats entourant la définition de la justice environnementale, et présenté le cadre méthodologique de cette étude, nous discutons les résultats empiriques des observations menées en soulignant la façon dont les conceptions des citoyens sous-tendent une vision politique de l'environnement à la fois comme exigence démocratique et espace commun.

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE : DÉFINITION ET ENJEUX

La notion de justice environnementale réfère à l'inégal accès des citoyens aux ressources vertes (aménités vertes, eau, qualité de l'air) et aux bénéfices des politiques environnementales. Elle pointe aussi les impacts inégaux de la crise écologique et des coûts des politiques vertes (Bullard, 2001; Serret et Johnstone, 2006; Larrère, 2007 ; Taylor, 2000 ; Roberts et Parks, 2007). Au-delà de cette définition préliminaire, la notion est plus complexe car elle renvoie à deux concepts : « l'environnement » et « la justice ».

Selon une définition large, l'environnement envisage les relations entre les humains et le monde non-humain. Une telle définition a le mérite de souligner la dimension quotidienne, subjective et émotionnelle de ces relations (Schlosberg, 2013 ; Norgaard, 2011 ; Descola, 2013 ; Novotny, 2000). Les inégalités environnementales ont sans doute existé bien avant leur appréhension comme telles (Taylor, 2000), et leur définition s'est élargie au fur et à mesure de la prise de conscience de l'urgence climatique et écologique aux 20^e et 21^e siècles (Sze et London, 2008 ; Walker, 2009).

La notion de justice renvoie également à plusieurs principes reflétant les différentes dimensions des inégalités. Un premier aspect de la justice concerne les modalités de la redistribution, à savoir le partage des ressources et des fonctions au sein d'une communauté donnée (Nussbaum, 2006). Un deuxième aspect de la justice a trait aux modalités procédurales, à travers une interrogation sur qui participe et comment (Fraser, 1997). La notion de justice procédurale éclaire donc la façon dont des processus participatifs ou décisionnels vont exclure certains de la formulation des politiques. Elle réfère également à l'accès des victimes à des réparations (Bullard et Wright, 2009). Un troisième aspect de la notion de justice, la reconnaissance, identifie les valeurs et les processus de légitimité qui fondent le pouvoir. Il s'agit de savoir qui a qualité pour agir et sur quelles questions. La dimension de reconnaissance insiste sur le rôle des codes sociaux et symboliques dans le dessin des relations de pouvoir entre les groupes (Young, 1990). Ce troisième aspect de la justice favorise le questionner des deux précédents en soulignant que les processus de participation et de fonctionnement des sociétés sont façonnés selon des normes qui peuvent écarter des populations lesquelles auront dès lors peu ou moins accès aux ressources (Fraser, 1997 ; Young, 1990).

Les études sur la justice environnementale examinent les fondements des notions d'environnement et de justice en mettant au jour les différentes formes d'inégalités où s'entrecroisent dimension sociale et environnementale (Schlosberg, 2013). Ces trente dernières années, la notion de justice environnementale a connu un essor dans l'espace public via les débats sur les changements climatiques (Grundmann, 2007 ; Martinez-Alier, 2001). Son émergence est cependant antérieure à sa reconnaissance à l'échelle internationale. La notion apparaît aux États-Unis à travers le mouvement des droits civiques entre les années 60 et 70 pour souligner que les plus pauvres, et en particulier, les minorités noires, sont davantage exposés aux risques et aux nuisances écologiques liés au développement des industries. Les études consacrées à la justice environnementale décrivent ces inégalités pour également réfléchir à leurs causes (McGurthy, 2007 ; Bullard, 2001). Ces études mettent ainsi en exergue la dimension quotidienne et intersectionnelle de ces inégalités (Melosi, 1980 ; Agyeman et al. 2009 ; Jafri et Okamoto, 2007), avec un récent focus sur les déshabilités lequel permet d'interroger l'inscription des inégalités dans un rapport au corps (Jampel, 2018). Si la majorité de ces travaux insiste sur le racisme comme facteur central d'explication (Bullard, 2001 ; Cole et Foster, 2001), d'autres analyses rétorquent que les nuisances environnementales sont antérieures à l'arrivée des populations racisées (Ghorra-Gobin, 2000). Les deux explications ne sont pas incompatibles, comme certaines réflexions l'illustrent en réintégrant les analyses au sein d'une étude sur le capitalisme (Carmin et Agyeman, 2011 ; Heck, 2021) ou la formulation des politiques urbaines (Holifield, 2001 ; Pulido, 2016 ; Walker, 2009). Les populations racisées sont majoritairement des populations pauvres qui disposent de moins de ressources que d'autres dans le choix de leur logement. En outre, elles ont moins tendance à protester, et ont peu accès aux instances de décision à la différence des producteurs des nuisances environnementales (Watson et Bulkeley, 2005 ; Agyeman et al., 2009 ; Mohai, Pellow et Timmons, 2009). À cet égard, si la montée de la question de l'environnement a été concomitante avec le développement

des instances participatives de démocratie, les analyses notent un affadissement et une dépolitisation de l'expression de la justice environnementale en leur sein tandis que celles-ci reproduisent les inégalités de participation de la démocratie représentative (Barbier et Larue, 2011 ; Van Tatenhove et Leroy, 2003).

Si l'étude des populations racisées – les groupes les plus vulnérables de la société – a été privilégiée, les oppositions aux politiques vertes des classes moyennes ou des citoyens pauvres appartenant aux groupes majoritaires ont cependant peu été explorées, à de rares exceptions près décrivant les oppositions idéologiques de pauvres blancs (Cramer 2016 ; Hochschild 2016). L'opposition « quotidienne » des classes moyennes, aisées et moins aisées, appartenant aux groupes majoritaires, qui plus est, au sein des voies conventionnelles de la démocratie représentative, les institutions, a donc été négligée.

Ce prisme d'étude fait cependant débat au sein des analyses portant explicitement sur la justice environnementale dont certaines associent étroitement injustices environnementales et injustices éprouvées par les populations racisées et minoritaires (Getches et Pellow 2002). Sans nier que ces groupes soient les cibles des nuisances environnementales et payent le plus lourd tribut aux politiques vertes, il est nécessaire pour comprendre le fondement des résistances aux politiques environnementales d'appréhender les oppositions des autres groupes majoritaires. L'urgence climatique réclame en outre une adhésion large à des changements de comportements. Penser la résistance aux politiques vertes au sein des institutions de la représentation plutôt qu'au sein des mouvements sociaux ou des instances de la démocratie participative, amène également à considérer des mécanismes clés dans la reproduction ou le changement des normes sociales. Enfin, cette perspective révèle comment la relation entre les citoyens et leur environnement engage une conception de la communauté locale et un exercice de la démocratie.

MÉTHODE

Les conseils municipaux et d'arrondissement comprennent une période de questions durant laquelle les citoyens peuvent interroger directement leurs élus. Chaque citoyen préalablement inscrit peut ainsi poser entre deux et trois questions au maire ou à l'édile concerné. Ces instances sont aussi le lieu d'adoption des résolutions et des règlements locaux. Premier palier politique de réception des doléances citoyennes, elles dévoilent donc les impacts des politiques sur la vie des citoyens et les réactions de ces derniers. Elles sont des objets d'étude pertinents pour éclairer certains des fondements du conservatisme des citoyens à l'endroit des politiques environnementales et le rôle des institutions dans l'évaporation ou au contraire l'enracinement de ce « ressentiment vert ». Les conseils d'arrondissement considérés couvrent le territoire des districts de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve et d'Outremont. Les deux arrondissements sont dirigés par Projet Montréal, parti qui a remporté les élections municipales de 2017 avec un programme écologique. La vie politique diffère cependant dans les deux arrondissements. A Outremont, le conseil est marqué par des tensions politiques fortes, le maire a d'ailleurs porté plainte contre un citoyen qui lui avait lancé des noix après qu'il eut traité ses opposants de « *peanuts gallery* ». Plusieurs citoyens pleurent lors des périodes de questions face à un maire jugé sourd à leurs plaintes et fermé à la discussion. Dans Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, le conseil est certes marqué par des oppositions, mais celles-ci restent dans la norme de la vie politique au sein des conseils montréalais avec un maire, ancien conseiller, qui adapte les politiques vertes du parti aux spécificités de son quartier.

Les territoires des deux arrondissements choisis illustrent aussi des situations contrastées. Mercier – Hochelaga – Maisonneuve est un quartier anciennement ouvrier et pauvre de

Montréal. Le dernier recensement atteste de l'arrivée de nouvelles familles fuyant la crise du logement qui frappe la plupart des arrondissements montréalais (Montréal, 2018a ; Montréal, 2018b). Outremont abrite une population de la classe moyenne et d'une bourgeoisie aisée, mais transitent également dans l'arrondissement les travailleurs du milieu éducatif, des soins aux personnes âgées et des commerces. Le projet d'implantation d'une épicerie Sobeys remonte à plus de dix ans et il est attendu par les citoyens du quartier qui vivent dans un désert alimentaire. En mai 2018, la nouvelle équipe au pouvoir reprendra les recommandations formulées par le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal à la suite d'une consultation citoyenne. Sobeys dépose alors une proposition qui réclame plus de cinquante modifications aux règlements en vigueur. En deux mois, ces demandes sont étudiées et un Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) spécial est convoqué en novembre 2019. Le CCU pointe que le projet ne répond pas aux objectifs de transports actifs dans l'arrondissement et n'atténue pas assez les nuisances sonores et de circulation. Quatre mois après, en avril 2020, l'arrondissement qui attend la nouvelle proposition de Sobeys mène des négociations avec le promoteur. Les citoyens impatientes de voir le projet aboutir protestent contre les exigences formulées par l'équipe municipale et un processus qui leur paraît également long et obscur.

A Outremont, durant l'été 2019, les élus décident d'implanter une politique de stationnement dont le but officiel est de réduire l'utilisation des voitures et donc de limiter les gaz à effets de serre en plus de constituer un fond d'investissement vert pour l'arrondissement. Le règlement prévoit que toutes les places des rues soient payantes à partir de deux heures d'occupation. Les résidents bénéficient d'une vignette unique au coût de 100 \$ à 140 \$ par année. Ils ont aussi droit à 50 vignettes gratuites par an pour leurs visiteurs. Les non-résidents doivent, quant à eux, payer 1200 \$ par année mais peuvent se stationner sur l'ensemble du territoire, les résidents n'ayant plus de portions de rue réservées. Sur demande des citoyens, une consultation publique a lieu en janvier et février 2020.

Les deux arrondissements dirigés par le même parti, en faveur d'une transition environnementale soutenue, Projet Montréal, sont donc révélateurs de l'ensemble des enjeux environnementaux qui se posent à Montréal et aux autres métropoles urbaines. Les oppositions citoyennes examinées illustrent deux dimensions prépondérantes de la transition écologique : le développement et le rapport à l'automobile ; et synthétisent les critiques de citoyens pauvres ou issus des classes plus aisées sur les politiques environnementales.

L'enquête qui sous-tend cette analyse s'insère dans une recherche commencée en 2016, portant sur la politisation de plusieurs conseils d'arrondissement (dont les deux considérés ici). Cette enquête a permis une vue d'ensemble des Conseils montréalais et assuré la sélection de Conseils représentatifs des enjeux environnementaux et des oppositions à l'échelle de la métropole et au-delà, lesquels témoignent également de situations sociales contrastées. Les débats sur ces projets ont occupé plusieurs conseils de façon répétitive à partir de 2019 à Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, et depuis la publicisation du projet de règlement durant l'été 2020, à Outremont. Les séances de conseils sont mensuelles, publiques et enregistrées. Chaque séance de conseil ou de consultations publiques spécifiques sur les enjeux sélectionnés (deux à Outremont, en janvier 2020 et février 2020) a été observée, durant la période de l'enquête entre 2019 et 2020, à la fois par la chercheuse et par son assistante¹, afin d'augmenter la validité des

.....

1. Catherine Viens, doctorante au département de science politique de l'UQAM a ainsi observé les enregistrements de chaque conseil tandis que la chercheuse a assisté aux séances. Lorsque la présence au conseil n'a pu être assurée, l'enregistrement du Conseil a été observé par chacune d'entre elles à un moment différent. Chaque séance a fait l'objet d'une retranscription puis d'un compte-rendu analytique. Les observations et analyses des deux observatrices ont ensuite été croisées.

interprétations (May and Pattillo-McCoy, 2000). Enfin, la durée de l'observation a permis de s'assurer de la représentativité des arguments soulevés par les citoyens à deux égards, concernant la récurrence des arguments et leur expression par des citoyens différents. Ainsi, chaque citation mise en exergue ici est significative des revendications formulées lors de plusieurs conseils et par des citoyens différents. Chaque conseil mensuel réunit au moins cinquante personnes. Certains citoyens sont des habitués, mais le roulement est aussi important parmi les participants.

L'OPPOSITION AUX PROJETS VERS AU NOM DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE : UNE CONCEPTION PROCÉDURALE ET SUBSTANTIELLE DE LA DÉMOCRATIE

Cette recherche révèle l'utilisation par les citoyens de la notion de justice ou, plutôt, d'(in)justice environnementale pour contester les projets ou politiques vertes promus par les élus. L'argumentaire déployé articule à la fois une dimension procédurale, renvoyant aux modalités des politiques vertes, et une dimension substantielle, renvoyant à la portée redistributive de ces politiques. Ces dimensions ne sont pas mutuellement exclusives. Toutes deux interrogent la démocratie dans ses formes, ses actions, et sa définition du bien commun.

Les oppositions aux politiques vertes à Mercier – Hochelaga – Maisonneuve et à Outremont : la dénonciation d'une injustice environnementale procédurale

Confirmant les précédentes études (Bullard, 2001 ; Schlosberg, 2013), les demandes exprimées par les citoyens mettent en avant la dimension procédurale de la justice. Ainsi, dans les deux arrondissements, les citoyens reprochent aux élus un manque de transparence dans leur décision et leur mise à l'écart des processus consultatifs et décisionnels.

« Pourquoi on n'y participe pas au CCU ? Comment ils peuvent prendre en compte notre propre volonté », puisqu'on en est exclu ? » (Conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, avril 2019, M. Piccone 59”)

« Trouvez-vous qu'il est cohérent et conforme à l'esprit de l'OCPM [office de consultation publique de Montréal] de mener une consultation publique sans possibilité d'influencer le résultat sachant que le contraire ne fait qu'alimenter le cynisme des citoyens, une vision d'ailleurs publiée sur le site de l'OCPM » (conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, avril 2019, Mme Bergeron 1'05).

« Je pense surtout qu'il y a moyen de le [la réforme] faire de façon à ce que tout le monde se sente respecté et écouté. Je pense que c'est ça une démocratie en fait parce que, avec ce que vous faites actuellement, M. le Maire, beaucoup d'entre nous se sentent comme si vous vous nous disiez que vous avez la réponse absolue par rapport à tous les outremontais. C'est une démocratie M. le Maire. Une démocratie ce n'est pas une personne qui a la réponse pour tous, c'est une discussion qu'on doit avoir entre nous. » (Conseil Outremont, juillet 2020, M. Norkasky, 3'20).

Cependant, les ressorts de cette contestation quant à la procédure varient dans les deux cas. Dans Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, les citoyens témoignent d'une véritable incompréhension des processus administratifs et notamment du rôle du CCU et des délais requis par l'action réglementaire et administrative.

« C'est la même plainte que la madame de tantôt. Quand ça va démarrer ce projet là et pourquoi c'est si long avant de l'avoir ? » (conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, mars 2019, M. Piccone 1'07”59)

« C'est comme mystérieux le CCU, on parle du CCU, j'ai demandé mais qu'est-ce qu'ils font ces gens-là, ils ont dit on veut surtout pas voir de journalistes, mais qu'est-ce qu'ils font le CCU ? Pour qu'on comprenne bien la problématique, qu'est-ce qui cloche dans le CCU ? » (France Girard, Conseil de mars 2019, 1'07).

Cette incompréhension de la procédure qui nourrit le sentiment d'injustice et l'idée que l'équipe dirigeante dissimule ses intentions et les politiques mises en place attisent l'opposition frontale entre développement et protection de l'environnement.

« Contrairement à ce qui est véhiculé par nos élus, le promoteur a amélioré le projet. Les exigences de la ville ont été dépassées. Parce qu'on s'entend qu'on est bien servi en pistes cyclables, parcs (...) Le citoyen profite du parc à 5 minutes, il y a aussi un autre parc. Les citoyens profitent de la piste cyclable (...) elle est super fonctionnelle, les citoyens s'en servent pour se rendre au parc Bellerive. On ne manque pas d'espace vert on serait ouvert à une piste cyclable sur contrecœur » (Conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, avril 2019, Mme Girard, ouverture de la séance de questions).

« Si la piste cyclable est la raison pour ce long délai du projet d'épicerie, nous croyons que c'est injuste pour nous les habitants du faubourg-contrecœur qu'on attend on attend. Et puis là vous parlez d'environnement, maintenant on est obligé de prendre l'auto pour aller à Pointe-aux-trembles, à Place Versailles pour faire l'épicerie. J'vois pas pour l'environnement c'est injuste aussi. Alors j'aimerais savoir si avec Sobey's c'est une condition principale pour le projet, la piste cyclable » (Conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, mai 2019, Mme Boudreau, 1'23"30)

L'intervention du maire, qui explique la nécessité du secret dans une négociation et le déroulement de celle-ci, est cruciale dans la compréhension du système politique par les citoyens.

« Mais non Madame Girard, il y a plusieurs scénarios qui sont étudiés malheureusement pour voir, mais heureusement en même temps car des négociations en public ce ne sont pas des négociations réussies [...] mais madame, le promoteur c'est pas la ville de Montréal, c'est le promoteur. Donc là il étudie un document, - et là par exemple votre proposition n'est pas conforme avec notre comité d'urbanisme, on n'a pas dit « arrangez-vous avec ça, c'est de la bouette », on a dit on va travailler avec vous autres, on a des fonctionnaires qui ont travaillé sur ça pour le rendre plus conforme, et là il est dans les mains de Sobey's depuis approximativement un mois et moi je ne vais pas leur écrire « si vous ne me revenez pas la semaine prochaine ça ne fonctionne pas » ; je veux dire ce n'est pas des processus qui sont simples, qui sont faciles, ce n'est pas juste à la ville que ça va pas vite. Je vais vous dire par exemple, quand on a fait le projet d'urbanisme, ça l'a pris 3 mois à Sobey's de recevoir un plan – et c'était pas un plan avec des mesures et tout – ... Ce sont des processus complexes. Non on n'impose pas d'échéanciers sur quand est-ce qu'ils vont nous revenir » (Conseil Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, mai 2019, réponse à Madame Girard, 1'34"30).

À Outremont, le reproche ne relève pas d'une incompréhension des procédures mais d'un désaccord sur le *momentum* de la consultation que les citoyens ont le sentiment d'avoir arrachée au maire. Ces derniers dénoncent en outre une procédure qui n'autorise pas la prise en compte de leur point de vue. Enfin, tandis que dans Mercier – Hochelaga – Maisonneuve les citoyens se méfient d'un élitisme qui détournerait l'idéal démocratique de participation citoyenne, à Outremont, les opposants insistent sur la nécessité de l'expertise pour bâtir des politiques publiques vertes cohérentes.

« On veut un plan global cohérent répondant aux besoins des citoyens et validés par des études et par des experts » (consultation du 21 janvier 2020, M. Poulain, premier citoyen à

parler, à l'initiative de la consultation).

Cette ambiguïté des citoyens quant à l'expertise est révélatrice des deux aspects de la demande de justice procédurale : un élargissement de la démocratie pour davantage de participation des citoyens (ces derniers veulent être inclus dans les décisions écologiques ayant un impact direct sur leur vie) et un élargissement de la démocratie pour une amélioration des politiques (des politiques correspondant mieux aux besoins des citoyens affectés par celles-ci). Une différence de statut social pourrait aussi être invoquée pour expliquer la différence dans le rapport à la bureaucratie et l'expertise. Les citoyens d'Outremont plus éduqués que ceux de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve seraient moins exclus par les logiques bureaucratiques. Il est difficile de répondre à cette question avec nos outils d'analyse. Cependant, les critiques à l'endroit du CCU pointent que pour les citoyens de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, l'expertise de cette instance, et donc de la bureaucratie, n'est pas la seule légitime et qu'une place doit être laissée à celle des habitants.

A travers le « qui » et le « comment » de la participation qu'implique la dimension procédurale des critiques des opposants aux politiques vertes percent des questions plus substantielles. Le reproche quant au manque d'études fondées sur les connaissances des citoyens et des experts est aussi une attaque contre la pertinence de la politique de stationnement. L'argument procédural ouvre à une discussion technique sur la faisabilité de la politique et sur la pertinence d'objectifs jugés confus. La procédure liée aux politiques vertes interroge également le rôle et les responsabilités du politique dans la régulation du développement et la façon dont celui-ci est concilié avec l'environnement. Cette dimension n'est pas ignorée par les citoyens qui, à Outremont, rappelleront au maire que c'est à lui de répondre et non à la directrice de l'arrondissement. La consultation ne porte pas seulement sur le respect et l'éclaircissement des règles entourant la nouvelle politique de stationnement, mais bien sur les choix écologiques opérés, ces choix relevant d'une vision politique. Le maire de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve insiste sur les limites de son action dans le développement (favoriser un contexte propice à ce dernier) mais aussi sur ses responsabilités dans le processus (assurer un développement soutenable pour les citoyens sur un plus long terme). A travers les contestations de la procédure se joue donc aussi une confrontation des temporalités qui va au-delà de la portée décisionnelle. Les citoyens s'insurgent contre la longueur des négociations tandis que le maire souligne que cette durée est nécessaire à la protection des citoyens et à la pertinence des politiques sur un plus long terme.

On est en train de faire notre travail madame et écoutez là, disons là, qu'on dit « allez-y Sobeys ». C'est pas grave si les rues sont croches, c'est pas grave si le monde se font frôler par les voitures, se font frapper. Ça sera la faute de qui. Vous irez pas chez Sobeys. Quand est-ce qu'ils font des assemblées pour « entendre les plaintes des citoyens » vous allez pas aller voir le groupe Maurice, vous allez venir voir la ville. Vous allez venir nous dire : comment ça que vous n'avez pas assuré la sécurité des piétons de l'avant. Mais là on est en train de le faire le travail madame (Réponse à Mme France Girard Conseil de mai 2019, 1'34"30)

Les oppositions aux politiques vertes à Hochelaga et à Outremont : la dénonciation d'une injustice environnementale en termes substantiels entre inégalités de redistribution, générations et territoire

Un premier élément de l'(in)justice environnementale mis en avant par les citoyens est

une inégalité des politiques vertes qui font payer un plus lourd tribut aux populations pauvres. Les citoyens les plus pauvres, « ordinaires », ont le sentiment d'être « sacrifiés » à la lutte contre les changements climatiques. À Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, ce sentiment conduit les citoyens à opposer écologie et développement *via* des questions qui font des pistes cyclables les responsables du retard dans l'implantation du Sobeys.

« Le Faubourg Contrecoeur, c'est quand même un gros bassin de population. Je crois qu'on aurait droit à avoir des services et des commodités comme partout ailleurs tantôt vous parliez des projets sur Ontario Hochelaga, mais qu'est-ce qu'on a pour nous les citoyens qu'on reste sur contrecoeur ? Si on a besoin d'emplois, des services, c'est l'inquiétude de toute la population du Faubourg contrecoeur. Qu'est-ce que vous attendez pour fournir à nos besoins ? » (Conseil de mars 2019, M. Picone 1'57)

« Merci de tout ce que vous faites de vert de plaisant mais on devrait aussi considérer que les cyclistes c'est peut-être 10 % de la population (...). Est-ce qu'on a pensé aux gens ordinaires (...). C'est merveilleux la bicyclette à 10, 15, 20 ans...mais je n'ai plus 20 ans. Est-ce que la ville a comme but que ceux qui restent à Montréal c'est des gens moins fortunés moins capables moins autonomes peut-être que ce serait une idée à penser. » (Conseil de juin 2019, Mme Turgeon, 1'51"15.)

À Outremont, les habitants ou les représentants corporatifs dénoncent des politiques dont le coût sera plus élevé pour les populations les plus vulnérables (travailleurs parmi les moins bien rémunérés socialement, qui n'ont pas les moyens de vivre dans le quartier mais vont assumer les coûts de la politique, populations plus âgées) tandis que certaines catégories plus aisées peuvent échapper à ces coûts (les citoyens les plus fortunés disposant d'un garage).

« Citoyenne :... mais dire à quelqu'un qui fait 30 000 dollars par année de payer 120 dollars par mois pour venir se stationner. Le verdissement d'Outremont oui c'est beau pour leur environnement de travail mais pour eux c'est pas comme ça que vous allez les convaincre » (Conseil de Décembre 2020, Ms. Gévrty Fortier, 1'22"50).

« Je vais leur dire ça, moi Madame [...], on ne se ferme pas les yeux sur la situation du climat [...]. Je suis désolée de dire aux gens mais l'avenir c'est important, mais j'ai pas d'autres options pour l'avenir de mes enfants, moi je pense que c'est un gros critère » (Conseil du 2 décembre 2020, le maire, 1'25).

Cet argument en termes de justice distributive réfère également à d'autres catégories que les pauvres et les riches en général, en croisant les notions de génération (qui est sous-jacente à celle des modes de vie, les cyclistes versus les gens ordinaires) et de territoire. Les locaux sont les seuls à subir les conséquences sur leur mode de vie de politiques qui avantageront d'autres groupes. Les étudiants, les employés de l'université profiteront des avantages de la nouvelle politique qui augmente leur choix de stationnement et réduit le coût de ce dernier.

« En matière de mobilité durable de chercher à être le parti municipal en haut de la marche, c'est trop vertueux ... Vous avez plus de considération pour les gens qui se déplacent pour aller à l'UdeM [université de Montréal], nous on demeure là. J'ai donné facilement 600 à 700 dollars en tickets de stationnement ... les citoyens d'Outremont, ils font leurs efforts. Le REM [Réseau express métropolitain] a fait poser la piste cyclable. Partager la route moi je veux bien, mais là on peut plus. L'hiver a été un calvaire ... quand on est rendu à une auto [elle mentionne avoir abandonné la 2^e automobile familiale] qu'on partage sur des horaires transversaux il faut que j'aille me stationner à 6 rues de chez moi en risquant un billet » (Conseil de septembre 2019, Mme Grimard, 2'17"52)

« *Est-ce que vous avez été élu pour représenter les intérêts des Outremontais ? Est-ce que vous avez le désir d'utiliser votre poste comme tremplin au fédéral ?* » (Conseil de décembre 2020, M. Lefèbvre, 3'30)

À cette injustice territoriale s'ajoute donc l'idée que les locaux, à savoir les citoyens les plus affectés par les politiques, « en ont déjà assez fait ». L'injustice de la politique est ainsi ressentie comme décuplée. Les citoyens de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve attendent depuis près de vingt ans un centre commercial pour mettre fin à un désert alimentaire tandis qu'à Outremont, la réponse du maire, « chacun doit faire sa part », ne trouve aucun écho chez des citoyens qui pensent avoir déjà accompli cette part. Les citoyens jugent aussi les réponses du maire, qui invoquent la possibilité du covoiturage, déconnectées de leur vie quotidienne. Comment intégrer l'organisation d'un covoiturage efficient et fiable dans des journées déjà bien remplies ? La référence à une responsabilité individuelle laisse également les citoyens en charge de trouver seuls des solutions à leurs problèmes. Elle témoigne d'un maire revendiquant une légitimité politique forte acquise par un vote en faveur d'un programme politique défendant une ville verte. Enfin, la vision de la justice environnementale des adversaires aux politiques vertes oppose un citoyen « local », enraciné ou tout au moins plus concret, au citoyen du monde et aux générations futures des équipes municipales en place.

CONCLUSION

Les classes moyennes, tout en étant plus nanties que les travailleurs pauvres, ne disposent pas des moyens d'échapper aux politiques publiques. Il est donc illusoire de penser que celles-ci peuvent seules assumer les coûts de la transition verte ou qu'elles le feront sans résistance. Au sein des démocraties sociales-démocrates ou libérales, le principe qu'une partie des citoyens les plus aisés et la classe moyenne doivent assumer certains coûts pour la collectivité est, certes, reconnu. Cependant, la présence de ressources ne signifie pas l'absence d'injustice relative (comme le souligne l'exemple outremontais) et n'empêche pas une complexification de la vie quotidienne, malgré les efforts consentis. Enfin, toute la question est de savoir si la justice réside dans la suppression des privilèges à tous ou dans leur généralisation. À cet égard, les citoyens observés ne sont pas égoïstes (Hermansonn, 2007), ils n'agissent pas non plus en faveur d'une rénovation verte qui favoriserait l'évincement des populations plus précaires du quartier (e.g. Agyeman *et al.* 2009 ; Heck, 2021) ; au contraire, ils parlent en leur nom (Outremont) ou constituent une partie de ces populations (Mercier – Hochelaga – Maisonneuve).

Une transition écologique juste ne saurait reposer uniquement sur la créativité des citoyens et leur seule responsabilité individuelle. Elle suppose des changements profonds dans les façons de travailler et de se déplacer qui ne relèvent pas des seuls choix des citoyens mais doivent être structurés par le politique. Dépasser l'opposition au tournant vert nécessite de prendre en compte l'articulation entre local et global, long et court terme. Ce dépassement exige l'implication des différents niveaux de gouvernement et la considération du point de vue des citoyens afin de déterminer les défis à surmonter, qui paiera les coûts les plus élevés et qui recevra les compensations requises (Deldrève et Candau, 2014).

Les exemples étudiés révèlent aussi le lien entre justice environnementale et exercice de la démocratie. À Outremont, l'opposition aux politiques vertes, qui, à l'inverse de la situation de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve, témoigne d'un véritable désaccord sur les critères de la justice environnementale, est encore renforcée par une conversation démocratique extrêmement tendue. À l'inverse, à Mercier – Hochelaga – Maisonneuve,

le maire est plus attentif aux revendications des citoyens. L'ignorance de la justice environnementale et la non-implication des citoyens pourraient sur le court terme favoriser des politiques impactant davantage les populations les plus démunies. Elles pourraient également accroître l'opposition des classes moyennes aux mesures vertes, voire un ressentiment vert mêlant sentiment d'injustice, rejet des politiques environnementales et défiance à l'endroit de l'action publique alors même que l'adhésion de ces classes sociales à la transition écologique est cruciale pour les changements à venir.

Cette analyse souligne enfin que la question environnementale sous-tend des conceptions de la démocratie et de l'environnement entendues non seulement comme un espace sauvage et non humain à préserver, mais également comme l'espace du commun. Par leurs interventions, les citoyens soulèvent en effet des questions classiques du politique : « Qui gouverne et donc qui décide ? » (les élus, les citoyens, les technocrates, aucune réponse n'étant exclusive de l'autre) et « Pour qui ? » (les citoyens hic et nunc habitant le quartier, les travailleurs œuvrant dans l'arrondissement, les étudiants, les visiteurs dominicaux ou les générations futures ?) Ces questions renvoient au territoire concerné par les politiques mises en œuvre (celui de l'arrondissement, de la ville, du monde etc.) et aussi à des temporalités différentes (à la fois dans le dessin des politiques et le public concerné). Elles réfèrent également aux modalités de la décision, celles-ci ayant une incidence sur les participants à la prise de décision (justice procédurale). Les réponses à ces questions dessinent les frontières des communautés qui se confrontent. La question environnementale nécessite donc un débat sur le commun. Si la nécessité de la transition écologique est avérée, celle-ci ne s'inscrit donc pas au-dessus du politique, de ses logiques d'intérêt et de bien commun. L'environnement, à travers les discussions citoyennes examinées, illustre un projet politique (dans le sens de politiques publiques) et une définition de la communauté politique et de la démocratie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agyeman, Julian ; Cole, Peter ; Haluza-DeLay, Randolph ; O'Riley, Pat (2009), *Speaking for Ourselves. Environmental Justice in Canada*, Vancouver, Toronto : UBC Press.
- Barbier, Rémi ; Larue, Corinne (2011), « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, vol. 67, n°1, p. 67-104.
- Bullard, Robert (2001), « Environmental Justice in the 21st Century: Race still matters », *Phylon*, vol. 49, n°3/4, p. 151-171.
- Bullard, Robert ; Wright Beverly (dir.) (2009), *Race, Place, and Environmental Justice After Hurricane Katrina* Boulder, CO : Westview Press.
- Carmin, JoAnn ; Agyeman, Julian (dir.) (2011), *Environmental inequalities beyond borders: local perspectives on global injustices*, Cambridge, MA : MIT Press.
- Cole, Luke ; Foster, Sheila (2001), *From the ground up: environmental racism and the rise of the environmental justice movement*, New York : NYU Press.
- Cramer, Katherine (2016), *The Politics of Resentment: Rural Consciousness in Wisconsin and the Rise of Scott Walker, examines rural resentment toward cities and its implications for contemporary politics*, Chicago : University of Chicago Press.
- Deldrève, Valérie ; Candau, Jacqueline (2014), « Produire des inégalités environnementales justes », *Sociologie*, vol. 3, n° 5, p. 255-269.
- Descola, Philippe (2013), *Beyond Nature and Culture*, Chicago : The University of Chicago Press.

Fraser, Nancy (1997), *Justice Interruptus: Critical Reflections on the Postsocialist Condition*, London : Routledge.

Getches, David ; Pellow, David (2002). « Beyond 'Traditional' Environmental Justice », in Mutz Katherine ; Bryner Gary ; Kenney Douglas (dir.), *Justice and Natural Resources: Concepts Strategies, and Applications: 3-30*, Washington, DC : Island Press.

Ghorra-Gobin Cynthia. (2000), « De la justice environnementale : Réflexion prospective autour du principe de compensation », (p. 153-159), in Theys, Jacques. (dir.), *L'environnement au 21^e siècle, vol III, Démocratie et politique à long terme*, Paris : Germes.

Grundmann, Reiner (2007), « Climate Change and Knowledge Politics », *Environmental Politics*, vol. 16, n° 3, p. 414-432.

Heck, Sarah (2021), « Greening the color line: historicizing water infrastructure redevelopment and environmental justice in the St. Louis metropolitan region », *Journal of Environmental Policy & Planning*, <https://doi.org/10.1080/1523908X.2021.1888702>.

Hermansson, Hélène (2007), « The Ethics of NIMBY Conflicts », *Ethic Theory Moral Practice*, vol. 10, p.23-34.

Holifield, Ryan (2001), « Defining Environmental Justice and Environmental racism », *Urban geography*, vol. 22, n° 1, p. 78-90.

Hochschild, Arlie (2016), *Strangers in their own land. Anger and mourning on the American right. A Journey to the heart of our political divide*, New York, London : The New Press.

Jafri, Beenash ; Okamoto, Karen (2007), « Green Is Not the Only Colour: Reflections on the State of Anti-Racist Environmentalism in Canada », *Briarpatch Magazine* (December/January). <https://aceatorku.files.wordpress.com/2014/01/3-green-is-not-the-only-colour-1.pdf>

Jampel, Catherine (2018), « Intersections of disability justice, racial justice and environmental justice », *Environmental Sociology*, vol. 4, n°1, p.122-135.

Kolbert, Elisabeth (2014), *The Sixth Extinction: An Unnatural History*, New York : Henry Holt and Company.

Larrère, Catherine (2017), *Les inégalités environnementales*, Paris : PUF.

Leduc Browne, Paul (2018), « Reification and passivity in the face of climate change », *European Journal of Social Theory*, vol. 21, n°4, p. 435-452.

Martinez-Alier, Joan (2001), « Mining conflicts, environmental justice, and valuation », *Journal of hazardous Materials*, n° 86, p. 153-170.

May, Reuben ; Pattillo-McCoy, Mary (2000), « Do You See What I See ? Examining a Collaborative Ethnography », *Qualitative Inquiry*, vol. 6, n° 1, p. 65-87.

McCarthy, Eileen (2007), *Transforming Environmentalism: Warren County, PCBs and the Origins of Environmental Justice*, New Jersey : Rutgers University Press.

Melosi, Martin (dir.) (1980), *Pollution and reform in American cities, 1870-1930*, Austin, TX : University of Texas Press.

Mohai, Paul ; Pellow, David ; Roberts, Timmons (2009), « Environmental justice », *Annual Review of Environment and Resources*, n° 34, p. 405-430.

MONTREAL (2018a), *Arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve. Profil sociodémographique. Recensement 2016*, [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%C9MO_MERCIER%20HOCHELAGA%20MAISONNEUVE%202016.PDF

- MONTREAL (2018b), *Arrondissement Outremont. Profil sociodémographique. Recensement 2016*, [en ligne], http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/ME-DIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIOD%20MO_OUTREMONT%202016.PDF
- Nussbaum, Martha (2006), *Frontiers of Justice*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Norgaard, Kari Marie (2011), *Living in Denial: Climate Change, Emotions, and Everyday Life*, Cambridge, London : The MIT University Press.
- Novotny, Patrick (2000), *Where we live, work and play*, Westport, CT : Praeger.
- Pulido, Laura (2016). « Flint, environmental racism, and racial capitalism », *Capitalism Nature Socialism*, vol. 27, n° 3, p. 1–16.
- Roberts, Timmons ; Parks, Bradley (2007), *A climate of injustice*, Cambridge, MA : MIT Press.
- Schlosberg, David (2013), « Theorising environmental justice: the expanding sphere of a discourse », *Environmental Politics*, vol. 22, n° p. 1, 37-55.
- Serret, Ysé ; Johnstone, Nick (2006), *The distributional Effects of Environmental Policy*, Paris : Organisation for Economic Cooperation and Development.
- Sze, Julie ; London, Jonathan (2008), « Environmental justice at the crossroads », *Sociological Compass*, vol. 2, n° 4, p. 1331–1354.
- Taylor, Dorceta (2000), « The Rise of the Environmental Justice Paradigm: Injustice Framing and the Social Construction of Environmental Discourses », *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, 508-80.
- Van Tatenhove Jan ; Leroy Pieter (2003), « Environment and Participation in a Context of Political Modernisation », *Environmental values*, vol. 12, n° 2, p. 155-174.
- Walker, Gordon (2009), « Beyond distribution and proximity: Exploring the multiple spatialities of environmental justice », *Antipode*, vol. 41, n° 4, p. 614-636.
- Young, Iris Marion (1990), *Justice and the Politics of Difference*, London : Routledge.